



Conditions générales d'utilisation de l'application Internet MyBosch de Robert Bosch S.A., y compris la communauté 1-2-do.com

1. Fournisseur d'accès et champ d'application

1.1. L'application Internet MyBosch, qui englobe la communauté 1-2-do.com et le site www.bosch-do-it.de (ci-après dénommée « l'application »), est gérée par Robert Bosch S.A., rue Henri-Joseph Genesse 1, B-1070 Bruxelles, Belgique, adresse postale: Robert Bosch Benelux, Division Power Tools, Postbus 3267, NL-4800 DG Breda, Pays-Bas (ci-après dénommée « Bosch »). Il est possible d'obtenir des informations supplémentaires au sujet du fournisseur d'accès (Bosch) dans les mentions légales du site Internet.

1.2. Les présentes conditions générales d'utilisation couvrent tous les services proposés et fournis via l'application. Si l'utilisateur s'est déjà inscrit avec succès pour l'application Internet MyBosch, il a également la faculté d'activer son compte pour la communauté 1-2-do.com sans devoir s'inscrire de nouveau. Si l'utilisateur n'active pas son compte pour la communauté 1-2-do.com, il ne pourra pas utiliser les fonctions de la communauté incluses dans celui-ci.

1.3 La société Bosch est habilitée à apporter à tout moment des modifications et/ou des ajouts aux présentes conditions générales d'utilisation et/ou au contenu spécifiquement décrit ici, moyennant le respect d'une période de préavis raisonnable. Si des modifications ou des ajouts sont apportés aux présentes conditions générales d'utilisation, Bosch envoie, sous forme de courriel à l'adresse électronique indiquée par l'utilisateur lors de son inscription, une version modifiée de ces conditions mettant en évidence les modifications en question. Si l'utilisateur ne formule aucune objection à cette version augmentée ou modifiée des conditions dans un délai de six semaines suivant la réception, l'utilisateur est réputé accepter les conditions générales d'utilisation ainsi modifiées. Bosch est tenu de notifier à l'utilisateur, dans son avis de modification, les conséquences en l'absence d'opposition à ces changements. Dès lors que les conditions modifiées ont pris effet, toutes les versions antérieures des présentes conditions générales d'utilisation cessent d'être valables. Si l'utilisateur refuse de donner son accord, le contrat reste inchangé. Si les conditions générales d'utilisation modifiées ou les modifications apportées aux spécifications du service ne paraissent pas raisonnables à l'utilisateur, celui-ci est habilité à résilier avec effet immédiat le contrat avec Bosch.

2. Prestations de services



2.1. L'application donne à l'utilisateur inscrit la possibilité d'utiliser, lorsque cela est techniquement possible, divers services de Telemedia sous le nom d'utilisateur qu'il s'est vu attribuer. Ceux-ci comprennent, en particulier, différents services gratuits permettant aux utilisateurs de publier leur propre contenu (c'est-à-dire des textes, des images, des portraits de l'utilisateur ou d'autres personnes, ou encore des liens renvoyant à ses propres vidéos sur les pages d'autres fournisseurs d'accès) en relation avec le sujet du bricolage en général, et en particulier avec l'utilisation de produits de bricolage. En faisant appel à l'application Internet MyBosch, l'utilisateur peut établir et publier des documents et instructions relatifs à des travaux ou projets de bricolage. Ce faisant, il peut rendre accessibles des informations concernant ses projets au sein d'une galerie de projets ou selon un calendrier de projets. Il peut par ailleurs accéder à des conseils et à des outils en ligne lorsqu'il prépare ses propres projets, mais aussi demander de l'aide à d'autres utilisateurs en utilisant les services offerts. Il a également la possibilité de rédiger des notes à propos de tel ou tel projet.

En outre, l'utilisateur peut également accéder aux idées (situationnelles et exploratoires) de travaux ou projets d'autres utilisateurs. Il peut sélectionner, puis suivre, les projets d'autres utilisateurs. Ce faisant, il a la possibilité de commenter et d'évaluer ces mêmes projets (y compris la planification des projets). Il peut aussi ajouter un signet en utilisant soit un lien dans son navigateur Internet, soit Google, ce qui lui permet d'accéder rapidement à l'application.

Dans une zone d'atelier virtuelle, l'utilisateur peut enregistrer des outils supplémentaires, récupérer des informations relatives aux outils, rédiger des commentaires sur ces outils, se laisser inspirer par l'utilisation de tel ou tel outil, et bénéficier d'extensions de garantie si de telles extensions sont prévues, ainsi que d'autres services proposés par Bosch.

2.2. Si l'utilisateur a activé son compte pour la communauté 1-2-do.com, il peut aussi utiliser la plupart des services susmentionnés dans le cadre de la communauté 1-2-do.com. Il est notamment autorisé à publier des commentaires et des avis concernant les différents appareils sur le forum de la communauté 1-2-do.com, à présenter ses propres projets de bricolage dans une zone de projet, ainsi qu'à publier des éléments montrant l'état d'avancement de ces projets, ou à partager son savoir-faire en matière de bricolage, ainsi que d'autres conseils, dans la base de données spécifiquement dédiée aux connaissances. L'utilisateur a en outre la possibilité de contacter d'autres utilisateurs ayant activé leur adhésion à la communauté 1-2-do.com, en utilisant la fonction de contact spécifique. L'utilisateur peut également profiter de contenus



fournis par Bosch, tels que les conseils d'experts ou les tests de produits.

2.3. Bosch sauvegarde pour l'utilisateur les contenus générés par celui-ci et autorise les tiers à accéder à ces contenus via Internet. Bosch ne fournit donc aux utilisateurs que l'infrastructure technique. La capacité de stockage pour le téléchargement de contenus multimédias peut être limitée. Bosch ne fournit à la communauté les services Telemedia proposés gratuitement que dans la limite de ses propres capacités techniques et opérationnelles, et se réserve donc le droit de restreindre ces services à tout moment, ou de les interrompre en totalité ou en partie, ce qui peut avoir pour conséquence la perte irrémédiable de contenus stockés par l'utilisateur dans l'application Internet MyBosch ou la communauté 1-2-do.com. Il est donc recommandé à l'utilisateur de stocker ou de sauvegarder ses propres contenus. La responsabilité de Bosch est limitée selon les dispositions du paragraphe 8.

2.4. Le contenu de l'application est mis à disposition en partie par Bosch, et en partie par les utilisateurs et par des tiers. Les contenus mis à disposition par les utilisateurs et les tiers sont dénommés ci-après « contenus de tiers ». Bosch ne vérifie pas l'exhaustivité, l'exactitude et la légalité des contenus de tiers, et ne les cautionne pas. Bosch décline par conséquent toute responsabilité quant à l'exhaustivité, l'exactitude, la légalité ou l'adéquation des contenus de tiers. Cela est également vrai de la qualité des contenus de tiers et de leur adéquation à un usage particulier, mais aussi, lorsque les contenus de tiers sont hébergés sur des sites externes auxquels renvoie un lien, des contenus pouvant être montrés dans un encadré au sein de l'application (ou de parties de celle-ci). En particulier, Bosch ne vérifie pas l'exactitude ou la faisabilité des instructions mises en ligne par un utilisateur, ni l'utilisation des outils qui y sont décrits, y compris toute suggestion de projet utilisant des outils. Bosch recommande que les utilisateurs suivent toujours, lors de l'utilisation des outils, les instructions fournies avec le produit.

2.5. Toutefois, Bosch poursuit toutes les violations signalées des présentes conditions générales, ou tout contenu illégal placé sur l'application (ou des parties de celle-ci), et prend, le cas échéant, les mesures appropriées pour mettre un terme à cette situation. En particulier, Bosch supprime immédiatement les contenus illicites dans la mesure des possibilités techniques et aussitôt que Bosch a connaissance de ce contenu. Bosch a le droit de supprimer tout ou partie des contenus générés par l'utilisateur, à tout moment et sans préavis, ou d'interdire aux utilisateurs de télécharger certains contenus, Bosch en prenant en considération les intérêts légitimes de l'utilisateur.



2.6. En téléchargeant des contenus sur l'application Internet MyBosch ou la communauté 1-2-do.com, l'utilisateur accorde à Bosch à titre gracieux le droit cessible et non exclusif d'utiliser le contenu en question, sans aucune restriction quant à l'emplacement, au contenu et au moment. Le droit d'utilisation s'applique à tous les types d'utilisation actuellement connus. Celui-ci comprend en particulier:

- Le stockage de contenu sur les serveurs de Bosch ou de tierces parties à la demande de Bosch en Allemagne ou à l'étranger,
- La reproduction, l'adaptation, la publication et la diffusion de contenus, en particulier la divulgation publique de ces contenus par affichage dans l'application (ou des parties de celle-ci), et la mise de ces contenus à la disposition du public par affichage sur des sites Internet exploités par Bosch, ainsi que sur des réseaux sociaux et plates-formes similaires (tels que Facebook, Google+, Twitter, YouTube, Pinterest, Flickr, etc.),
- La fourniture de contenus à d'autres utilisateurs dans la limite des autorisations décrites au paragraphe 2.6,
- L'édition et la duplication, dans la mesure nécessaire à la fourniture ou la publication de ce contenu.

Conformément à l'usage susmentionné des contenus de Bosch, l'utilisateur renonce à tout droit à sa propre image et à tout droit moral sur la mention de son nom. Si des images de tiers sont incluses dans les images chargées par l'utilisateur, l'utilisateur veille à ce que ces tiers renoncent à tout droit de revendication d'un droit à l'image.

2.7. L'utilisateur est autorisé à visionner des contenus sur l'application (ou sur des parties de celle-ci), en particulier les contenus chargés par Bosch ou d'autres utilisateurs, et d'utiliser ces contenus pour son usage personnel. Les contributions stockées dans la zone spécifiquement dédiée aux connaissances peuvent être citées en partie à tout moment, moyennant une référence à l'application Internet MyBosch ou à la communauté 1-2-do.com, et en spécifiant un lien direct vers l'entrée correspondante dans l'application Internet MyBosch ou dans la communauté 1-2-do.com, ou sur d'autres sites Internet, ou encore par le biais d'autres services en ligne. Les autres usages ou utilisations de ces contenus par l'utilisateur, et notamment la reproduction du contenu de l'application (ou de parties de celle-ci), non destinés à un usage privé, ou la reprise au sein de l'application Internet MyBosch ou de la



communauté 1-2-do.com, sans citation adéquate et sans indication du lien, de contributions tirées de la zone spécifiquement dédiée aux connaissances, ne sont pas autorisés.

3. Procédure d'inscription

3.1. Lors de l'inscription, un contrat portant sur la participation à l'application Internet MyBosch (y compris la communauté 1-2-do.com si le compte est activé) et l'utilisation de celle-ci est conclu entre l'utilisateur et Bosch. Seuls les utilisateurs âgés de plus de 18 ans peuvent s'inscrire sur l'application Internet MyBosch. Les mineurs et les personnes dont l'autorisation d'accès a été bloquée de manière définitive ne peuvent pas s'inscrire.

3.2 La procédure d'inscription nécessite la saisie et la définition de données de connexion. Les utilisateurs ont également la possibilité d'introduire des données d'inscription en les reliant à leur profil Facebook. L'utilisateur certifie que toutes les données communiquées dans le cadre de la procédure d'inscription sont complètes et véridiques. L'utilisateur est tenu d'informer immédiatement Bosch de toute modification apportée aux données d'inscription par la mise à jour de ses données de profil.

3.3 Dès la réussite de l'inscription, Bosch envoie à l'utilisateur, à l'adresse électronique indiquée par l'utilisateur lors de la procédure d'inscription, un courriel contenant un lien de confirmation. Le courriel contient également les présentes conditions générales d'utilisation et la politique de confidentialité en format texte. Les termes du contrat sont stockés par Bosch. Les versions archivées sont accessibles via Internet.

3.3. Chaque utilisateur ne peut s'enregistrer qu'une seule fois sous un même nom d'utilisateur. Des inscriptions multiples peuvent entraîner l'exclusion de l'utilisateur de l'application Internet MyBosch et de la communauté 1-2-do.com.

4. Données de connexion et mots de passe

4.1. L'utilisateur est tenu de garder secrets toutes les données de connexion ainsi que le mot de passe requis pour accéder à l'application Internet MyBosch, et d'informer immédiatement et par écrit Bosch s'il vient à avoir connaissance de toute utilisation par des tiers de ses données de connexion et/ou de son mot de passe. L'utilisateur est responsable des préjudices causés par une éventuelle utilisation par des tiers, sauf si l'utilisateur n'est pas en faute.



4.2. Si l'utilisateur transmet ses données de connexion et/ou ses mots de passe à des tiers, Bosch est en droit de bloquer, temporairement ou définitivement, l'accès de l'utilisateur à l'application Internet MyBosch et à la communauté 1-2-do.com, ou de mettre fin avec effet immédiat à la relation contractuelle avec l'utilisateur, de révoquer l'inscription de l'utilisateur et d'exclure à l'avenir l'utilisateur de l'utilisation de l'application (conformément au paragraphe 6.1.).

5. Règles relatives à l'utilisation de l'application Internet MyBosch, à la communauté 1-2-do.com et au contenu (« netiquette »)

5.1. L'utilisateur s'engage à respecter à tout moment les droits existants des tiers dans le cadre de l'utilisation de l'application Internet MyBosch et de la communauté 1-2-do.com. L'utilisateur est responsable vis-à-vis de la communauté 1-2-do.com, en particulier en ce qui concerne les images, vidéos et messages postés sur les forums. Si les ajouts de l'utilisateur contiennent des photos de personnes, l'utilisateur est tenu d'obtenir l'accord des personnes photographiées avant publication sur l'application Internet MyBosch et la communauté 1-2-do.com.

5.2. L'utilisateur veille en outre à ce que le contenu qu'il télécharge ne viole pas les interdictions légales (en particulier les dispositions relatives à la protection des mineurs), ou les droits de tiers (notamment, mais pas exclusivement, pour ce qui est de la mention des noms, du droit d'auteur, de la protection des données personnelles et des droits sur des marques déposées). L'utilisateur s'engage notamment à ne pas télécharger sur l'application Internet MyBosch ou la communauté 1-2-do.com des contenus qui:

- comprennent des éléments pornographiques, violents ou destinés aux adultes, ou encore incitant à la haine,
- incitent au délit ou fournissent des instructions sur la façon de commettre des délits,
- se réfèrent à des activités politiques, en particulier à des réunions de parti, des manifestations, des tracts ou des pétitions, ou contiennent des symboles politiques,
- insultent, diffament, harcèlent, menacent ou portent préjudice à d'autres utilisateurs ou modérateurs, à Bosch ou, de quelque autre manière que ce soit, à d'autres personnes, ou témoignent d'une attitude agressive ou provocatrice à l'égard d'autres utilisateurs, de modérateurs, de Bosch ou d'autres personnes,
- présentent d'une autre manière un caractère illégal, immoral, obscène, vulgaire, ou interfèrent dans la vie privée d'autrui, sont de nature diffamatoire ou offensante, ou contiennent de fausses allégations ou des critiques injurieuses,



- contiennent des virus informatiques ou des codes informatiques similaires, des fichiers ou programmes de nature à interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel ou matériel informatique, ou équipement de télécommunications,
- sont manipulés en vue de dissimuler leur origine,
- contiennent des secrets d'entreprise ou d'affaires relatifs à des personnes physiques ou morales, ou tout autre contenu que l'utilisateur n'a pas le droit de partager en vertu de clauses de non-divulgation, par exemple,
- contiennent de la publicité pour l'achat ou la vente de produits, ou l'utilisation ou la fourniture de services, ou pour des sites Internet commerciaux, des blogs, etc., notamment si cela est dans l'intérêt propre de l'utilisateur,
- menacent de par leur nature ou leur composition (par exemple des virus), leur taille ou leur duplication (par exemple les « pourriels »), l'existence ou le fonctionnement de l'application (ou de parties de celle-ci),
- contiennent des liens ou d'autres connexions menant à des contenus prohibés conformément aux critères susmentionnés et/ou
- invitent à enfreindre les interdictions susmentionnées.

5.3. Conformément aux critères énumérés ci-dessus, les contenus faisant l'objet de restrictions ne doivent pas être envoyés ou distribués via le système de messagerie interne. Il est également interdit aux utilisateurs d'envoyer des lettres de chaîne ou des messages identiques et simultanés à plusieurs utilisateurs.

6. Blocage de l'accès

6.1. Bosch est habilité à bloquer temporairement ou définitivement l'accès d'un utilisateur à l'application Internet MyBosch et à la communauté 1-2-do.com si cet utilisateur ne respecte pas les présentes conditions d'utilisation ou enfreint la loi lors de l'utilisation de l'application Internet MyBosch et de la communauté 1-2-do.com, ou si Bosch a tout autre intérêt légitime à bloquer l'accès. Le blocage pour intérêts légitimes est réputé s'appliquer en particulier si un utilisateur interfère à plusieurs reprises et dans une mesure considérable dans des discussions d'utilisateurs au sein de l'application Internet MyBosch ou de la communauté 1-2-do.com, ou enfreint les conditions de participation à des concours ou à des tests de produits. Bosch prend en considération les intérêts légitimes des utilisateurs au moment de choisir si, et pour combien de temps, un utilisateur sera bloqué.



6.2. Bosch avertit l'utilisateur au moyen d'un message privé (MP) avant de bloquer son accès. Dans des cas justifiés (par exemple, en cas de violations graves ou répétées), Bosch peut renoncer à émettre un avertissement préalable. Bosch tient compte des intérêts légitimes de l'utilisateur avant de prendre ce type de décisions.

6.3. En cas de blocage temporaire ou définitif, Bosch empêche l'utilisateur d'accéder à l'application Internet MyBosch ou à la communauté 1-2-do.com, et en informe l'utilisateur par courriel.

6.4. En cas de blocage temporaire, Bosch réactive le compte à l'issue du délai prévu dans la notification. Un compte définitivement bloqué ne peut être réactivé.

7. Responsabilité de l'utilisateur

7.1. L'utilisateur indemnise Bosch pour toute réclamation d'un tiers formulée en raison d'une violation de ses droits, notamment des droits d'auteur, de droits sur des marques déposées, du droit de la concurrence, de l'obligation de confidentialité ou d'autres droits de propriété du fait du contenu chargé par l'utilisateur, sauf si l'utilisateur n'est pas responsable de l'infraction commise. L'obligation d'indemnisation s'applique particulièrement aux cas dans lesquels l'utilisateur enfreint les dispositions des paragraphes 5.1 et 5.2 des présentes conditions générales d'utilisation. L'obligation d'indemnisation susmentionnée s'applique également aux réclamations introduites contre Bosch par les autorités, les organismes d'application de la loi ou d'autres organismes publics, en fonction des contenus que l'utilisateur a publiés dans le cadre de la communauté ou de l'application Internet MyBosch et qui violent les dispositions des présentes conditions générales d'utilisation. En outre, l'utilisateur accepte de rembourser Bosch de tous les frais nécessaires si des tiers intentent une action à l'encontre de Bosch en raison de tout contenu mis en ligne par l'utilisateur et violant leurs droits. Ces frais comprennent les coûts nécessaires à une défense juridique adéquate. L'utilisateur n'est pas tenu de rembourser Bosch s'il n'est pas responsable de la violation des droits de la tierce partie.

7.2. Si des réclamations sont formulées par des tiers à l'encontre de Bosch en raison d'une violation de leurs droits du fait de la mise en ligne d'un contenu par l'utilisateur, ce dernier doit appuyer Bosch, dans toute la mesure du possible, dans sa défense contre les réclamations formulées par la tierce partie concernée. Cela implique en particulier l'obligation, pour l'utilisateur, de fournir à la demande écrite de Bosch un exemplaire de tout document relatif au droit ayant fait l'objet de la



violation supposée et qui se trouverait en sa possession. Tous les coûts y afférents sont à la charge de Bosch.

8. Responsabilité de Bosch

8.1 Bosch n'a de responsabilité vis-à-vis de l'utilisateur qu'en ce qui concerne les dommages dus à une violation intentionnelle ou à une négligence grave des obligations contractuelles du fait de Bosch, ou en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé. En cas de négligence entraînant le manquement à des obligations dont l'exécution est essentielle à la mise en œuvre correcte du contrat et sur laquelle le client doit pouvoir raisonnablement et naturellement compter (obligations contractuelles cardinales/obligations cardinales), la responsabilité de Bosch est limitée aux dommages matériels directs prévisibles et de type classique. Toute responsabilité est déclinée pour les autres cas de négligence ordinaire.

8.2. Les précédentes limitations de la responsabilité s'appliquent également si les obligations ne sont pas respectées par des représentants légaux ou des auxiliaires d'exécution de Bosch. La responsabilité de la part de Bosch étant exclue par les dispositions susmentionnées, cela vaut également pour la responsabilité personnelle des employés et des auxiliaires d'exécution de Bosch.

9. Durée et résiliation

9.1. L'utilisateur et Bosch sont en droit de résilier par écrit à tout moment, et sans indiquer de motif, le contrat relatif à l'utilisation de l'application. Pour donner à l'utilisateur une possibilité raisonnable de sécuriser ses données stockées dans l'application, Bosch n'est habilité à résilier le contrat qu'à condition de respecter un préavis de quatre (4) semaines à compter de l'envoi du courriel correspondant.

9.2. Bosch est en outre habilité à mettre fin sans préavis à tout ou partie de la relation contractuelle, Bosch ayant le droit de bloquer des utilisateurs de manière définitive conformément au paragraphe 6 des présentes conditions générales d'utilisation (résiliation extraordinaire). Un avertissement tel que prévu au paragraphe 6.2 n'est pas nécessaire dans ce cas. Afin de respecter la forme écrite, un courriel est alors suffisant.

9.3. Si Bosch décide de ne plus exploiter l'application Internet MyBosch, les usages potentiels énumérés au paragraphe 2.1 cessent d'exister. Les accords conclus entre Bosch et l'utilisateur relativement à des



services facturés, tels que les extensions de garantie, ne sont pas affectés par cette mesure.

10. Dispositions diverses

10.1. Bosch n'a aucune obligation de maintenir la disponibilité constante de l'application (ou d'une quelconque partie de celle-ci). Bosch fait cependant en sorte que l'application soit disponible sans interruption. Les problèmes de maintenance, de sécurité ou de capacité, de même que les événements indépendants de la volonté de Bosch (par exemple, les pannes de courant, cas de force majeure, perturbations de réseaux publics de communication, etc.) peuvent entraîner de brefs dysfonctionnements ou des interruptions temporaires des services proposés par l'application (ou d'une partie de ceux-ci).

10.2. Pour les présentes conditions générales d'utilisation ainsi que l'ensemble de la relation juridique qui unit l'utilisateur à Bosch en ce qui concerne l'utilisation de l'application, le droit belge s'applique.

10.3 Si certaines dispositions des présentes conditions générales d'utilisation sont, ou deviennent, invalides ou incomplètes, la validité des autres conditions ne s'en trouve pas affectée.

10.4. Le lieu de la juridiction compétente est Bruxelles.